

Les Brèves



Cadaujac

Septembre 2010 n°241

Le Mot du Maire

Pour la plupart des familles, septembre est synonyme de rentrée, et donc de nécessaire reprise des habitudes que seule la période estivale permet de suspendre, le temps de quelques vacances bien méritées.

Les vacances, les loisirs, et la prise en charge de nos jeunes par une équipe dynamique sont, justement, les missions premières de notre Centre aéré.

Sous les augures d'un été particulièrement propice, de nombreux enfants et adolescents ont pu pleinement s'épanouir, chaque semaine, entre sport, sorties, bivouacs et camps en pleine nature, encadrés par le savoir-faire et la motivation de nos animateurs, relayés par des agents municipaux dévoués.

Nos aînés n'ont pas été oubliés, avec un suivi particulier des plus fragiles. C'est avec un réel enthousiasme que nous avons aussi partagé un repas festif qui leur était entièrement consacré. Le lien social se nourrit de ces manifestations.

Les mois de juillet et août sont dédiés aux rénovations, à l'amélioration, et à l'entretien des infrastructures et bâtiments publics, pour garantir un accueil certes plus agréable, mais surtout pour les rendre accessibles et sécurisés, face à des normes toujours plus exigeantes.

Une attention particulière a été portée cette année sur le Groupe Scolaire, et je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle Directrice de l'école maternelle, Madame Gaëlle LAFFONT et aux nouveaux enseignants.

Pour d'autres, l'été reste une période d'attentes et d'interrogations, notamment dans la recherche d'une première embauche ou la reprise d'un emploi que la conjoncture économique ne facilite pas.

La Mairie contribue à les orienter efficacement dans leurs démarches. Enfin, le logement et l'aide personnalisée demeurent des préoccupations majeures et des défis à relever au quotidien.

Vos élus, nos services, se sont ainsi adaptés en fonction pour y répondre et satisfaire, au mieux, les besoins.

En cette période où les médias mettent l'accent sur le rejet de l'autre, soyons actifs et montrons qu'à Cadaujac la solidarité n'est pas un vain mot.

A très bientôt
Francis GAZEAU



Sommaire

- **Lauréats des Jardins Fleuris**
- **LGV - Comité Consultatif**
- **Conseil Municipal du 30 juin**
- **Associations, Animations**
- **Septembre en Fête**

L'ALERTE DES POPULATIONS

Depuis le mois d'août la sirène, située sur le toit de la Mairie, est de nouveau en fonctionnement. **Des essais de sirène** se déroulent le **premier mercredi de chaque mois, à midi**.

Le signal d'essai mensuel est une variation du signal sur **un cycle**, d'une durée de 1 minute et 41 secondes, pour ne pas être confondu avec **le signal national d'alerte qui est sur trois cycles successifs**. Le signal national de fin d'alerte est un signal continu de 30 secondes (Arrêté interministériel du 23 mars 2007).

L'alerte des populations est une mesure exceptionnelle qui consiste à diffuser un signal destiné à avertir les personnes d'un danger, imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique.

Le réseau national d'alerte (RNA), constitué d'environ 3 800 sirènes, permet de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations pour les appeler à réagir : se mettre à l'abri, de préférence dans un local clos et s'informer sur la situation en écoutant la radio ou en regardant la télévision.



EN SEPTEMBRE dans le hall de la Mairie

EXPOSITION DE
PHOTOGRAPHIES ET DE SCULPTURES
par

« Perrine » et « Philipp »



Pharmacies de garde

Septembre

Dimanche 5	Centre à Léognan	05 56 64 75 58
Dimanche 12	Capdeville - La Brède	05 56 20 20 06
Dimanche 19	Goi - Castres/Gironde	05 56 67 01 32
Dimanche 26	Lafue - Cadaujac	05 56 30 71 07

Octobre

Dimanche 3	Normandin à Léognan	05 56 64 01 37
-------------------	---------------------	-----------------------



Secteur Pastoral des Graves

Catéchèse année 2010/2011

Vous pourrez inscrire vos enfants au catéchisme au presbytère de Cadaujac :

le samedi 11 septembre de 10h à 12h.

Le dimanche 12 septembre à 11h à l'église de Léognan : messe de rentrée. (si vous n'avez pu vous déplacer la veille à Cadaujac, il sera possible de s'inscrire à la fin de la messe).

Bonne rentrée à tous.

Dimanche 19 septembre célébration de la messe à 11h en l'église Saint Pierre de Cadaujac et **le samedi 25 septembre** à 18h30.

Ouverture de l'église Saint Pierre de Cadaujac tous les mardis de 9h30 à 18h30, le dimanche matin pendant le marché et les autres jours suivant nos possibilités.

Pour toutes demandes (baptêmes, mariages, etc.) adressez-vous au Centre Saint Jean Baptiste
21 cours Gambetta 33850 Léognan 05 56 64 75 40.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde

La permanence de l'architecte conseiller Mme Van Der Elst se tiendra le **mercredi 8 septembre de 16h à 17h** sur rendez-vous pris à l'accueil de la Mairie.

Assistante sociale

Permanence en Mairie (à l'étage) de Mme Pélissier, sans rendez-vous, **le mardi de 14h à 16h** (urgence à la MDSI à Léognan au 05 57 96 02 60).

Pôle Emploi Communautaire

Permanence en Mairie (à l'étage) de Mme de Saint-Père le **mardi de 9h à 12h.**

Permanence assurée toute la semaine au Pôle Emploi Communautaire - Place Joane à Léognan au 05 57 96 96 70.

Mission locale des Graves : Accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. Mme Augem assure un accueil sur rendez-vous à Léognan au 05 56 64 70 63.

Bibliothèque Municipale

Ouverture le mercredi 1er septembre à 10 heures.

La bibliothèque municipale tient à remercier tous les généreux donateurs qui alimentent régulièrement son fonds en livres divers. Nous rappelons que seuls les livres en très bon état et présentant un intérêt particulier sont intégrés dans nos collections.

Ouverture d'un rayon "Livres musicaux" pour les enfants et d'un choix de "Romans illustrés" pour les plus grands. Notre public ayant fortement apprécié notre service de "Paniers livres d'été", l'expérience sera renouvelée et améliorée si possible.

Nouveau ! Studio Ciné Live (revue sur le cinéma) est désormais disponible dans nos rayons. Pensez à vous renseigner sur les conditions de prêt de nos livres audio qui remportent un franc succès. A l'occasion de cette rentrée 2010 que nous vous souhaitons agréable, n'oubliez pas de rapporter vos livres des vacances. Merci.

La bibliothèque est ouverte le mardi de 16h à 19h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h, le vendredi et le samedi de 10h à 12h. L'inscription et le prêt sont gratuits pour tous.

Renseignements au 05 57 83 12 42
ou bibliotheque.cadaujac@orange.fr

CCAS - Navette des seniors

Le service de navette en mini-bus pour les seniors reprend le vendredi 3 septembre.

Inscription en Mairie par téléphone au 05 57 83 82 00 au plus tard le mercredi à 17h. Ramassage à domicile tous les vendredis matins. Lieux desservis : Cadaujac, Bègles, Villenave d'Ornon.

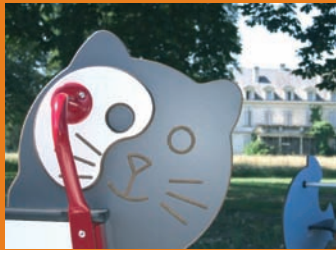
Marché Dominical

Le marché de plein air se tient tous les dimanches matins de 8h à 13h sur la place de l'église.



Espace Jeux

Depuis le jeudi 1er juillet, la municipalité vous invite à découvrir le nouvel « Espace Jeux » du Parc du Château.



Située près de la Crèche, cette aire de jeux est réservée aux enfants de 9 mois à 12 ans.

Environnement et cadre de vie

« Le Présent est aussi notre Avenir... »

Participez à la concertation sur la révision du PLU et à l'AGENDA 21.

En Mairie, un registre de concertation est ouvert au public.



Centre de Loisirs

Le Centre de Loisirs du Mercredi débutera **le mercredi 8 septembre** pour les enfants de 3 à 11 ans scolarisés en maternelle et élémentaire.

Le CLSH recrute des animateurs BAFa pour les mercredis. Renseignements auprès du Directeur au 06 08 25 84 38.

Histoires et aventures contées aux enfants du Centre de Loisirs



Jardins Fleuris

Comme tous les ans, le jury, composé d'élus de la Commission Culture Communication, de bénévoles passionnés, dont les grands gagnants des années précédentes et de membres du personnel technique Espaces verts, a sillonné les rues de Cadaujac depuis le début du mois de juin.

Il y a eu 3 passages : Une reconnaissance par secteur suivie d'une notation des jardins retenus en fonction des critères et enfin une dernière notation faite par des amateurs avertis.

Les cinq critères étaient les suivants : Vue d'ensemble, originalité, créativité - Harmonie des couleurs - Variété des espèces - Développement durable (plantes à économie d'eau, paillage...) - Soins apportés aux végétaux.

Suite à ces différents passages, les trente premiers jardins ont été récompensés et la remise des Prix des Jardins Fleuris 2010 a eu lieu le dimanche 4 juillet. Les 10 premiers lauréats sont :

- 1er Prix :** M et Mme Pierre Courcelles au 444 rue du Bois du Pont / **2ème** M et Mme René Lagueyte au 129 rue Chantecric
- 3ème** M Denis Constantin au 816 avenue du Général de Gaulle / **4ème** M et Mme Jacques Rebière au 420 rue d'Armeau
- 5ème** M et Mme Brahim Khenfer au 18 rue Nungesser et Coli / **6ème** Mme Sylvie Paillaud au 22 rue Michel de Montaigne
- 7ème** M et Mme Marc Bastide au 1 place des Cabailouns / **8ème** M et Mme Christian Larre au 50 impasse Valentin
- 9ème** M et Mme Serge Boisset au 11 rue du Moulin Noir / **10ème** M et Mme Herminio Espadilha au 10 allée Sauvignon

Un grand merci à tous ces participants qui contribuent à l'embellissement de notre commune ainsi qu'aux membres du jury et aux personnels des Services Techniques Espaces Verts.

Les personnes absentes à la remise des Prix, peuvent toujours venir récupérer leur lot en Mairie.

LGV - Ligne à Grande Vitesse - Comité Consultatif

Lors de sa réunion du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a unanimement délibéré pour se doter d'une instance de discussion complémentaire : **Le Comité Consultatif** pour le suivi du projet de Ligne à Grande Vitesse Bordeaux - Toulouse.

Cette instance, qui s'est réunie une première fois le mardi 6 juillet, a pour missions essentielles :

- D'informer et de simplifier le dialogue à tous les échelons : du riverain, jusqu'au décideur et de le renforcer à partir d'enjeux concrets puisés directement à la source.
- D'impliquer les individus ou leurs représentants dans le développement et les aménagements nécessaires de nos territoires à condition qu'ils respectent les équilibres urbains, naturels ou agricoles présents.

Ce comité consultatif comprend des élus des commissions Urbanisme, Voirie, Environnement, des Présidents d'associations culturelles et sportives et des personnes représentant les quartiers urbanisés, dont voici la liste :



Quartier Bouscaut - Chantecric	M. Boyé	Bourg	M. Vayssière
Quartier Laroche	Mme Duvernet	Quartier Paté	M. Lescarret
Quartier Millefleurs	M. Bordes	Quartier des Pins	M. Monge
Quartier Delube	M. Collavigny	Quartier Meyney	M. Laffeychine
Quartier de la Gare	M. Lefèvre	La Péguillère	M. Daubord
Quartier Armeau	M. Rebière		

Suite à cette première réunion, un courrier a été envoyé au Chef d'Etudes - Mission GPSO de RFF pour une rencontre, afin de connaître le tracé exact et de pouvoir répondre à toutes les interrogations concernant ce projet.

Contacts à la Mairie : 05 57 83 82 00.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 juin

DELIBERATION N°2010-24

ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION SENIOR - RETRAIT DE LA DELIBERATION 02-2010 - DECISION

Par courrier du 17 février 2010, nous avons sollicité la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi/ex DDTE), à l'appui de la notification de ladite délibération, tendant à obtenir confirmation que la commune et le CCAS, n'étant pas juridiquement des « entreprises personnes morales de droit privé » au sens de l'article 72 de la Constitution, n'étaient donc pas assujetties à l'obligation de réaliser ce plan en égard au seuil des effectifs employés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide de retirer** la délibération 02/2010 du 11 février 2010 relative à l'élaboration d'un plan senior.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N°2010-25

CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT - AVENANT N°2 - DECISION - AUTORISATION

La commune de Cadaujac a délégué la gestion du service de l'assainissement collectif et de l'assainissement pluvial à Lyonnaise des Eaux par contrat d'affermage, entré en vigueur au 1er juillet 2003 pour une période de 12 ans.

Au niveau du patrimoine élargissant la sphère affermée, le contexte a très nettement évolué en 7 ans, avec la création de nouveaux équipements publics et mis en service.

Le fonctionnement de ces nouveaux équipements génère donc de nouvelles charges d'exploitations pour le délégataire.

En conséquence, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'adopter l'avenant n°2 au cahier des charges pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement collectif,

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

5 voix contre : Mme DUCOS, Mme LOPEZ, M. PAPIAU, M. GRENIER, M. LOPEZ

DELIBERATION N° 2010-26

REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - MODIFICATION - DECISION

Le SPANC de Cadaujac a été créé par délibération du 3 novembre 2005, sa compétence s'étant limitée aux seules opérations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuels.

A contrario, l'entretien et la réhabilitation relèvent de la sphère des maîtres d'ouvrages.

La gestion du service a été confiée à la Société Lyonnaise des Eaux par avenant au contrat d'affermage (délibération du 23 février 2006), et le règlement Intérieur du service adopté en suivant par délibération du 7 septembre 2006.

Depuis, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), promulguée le 31 décembre 2006, a introduit de nouvelles dispositions sur l'assainissement non collectif (ANC), un mode d'épuration des eaux usées qui touche, à notre échelle, 494 installations recensées sur près de 2000 foyers existants, soit 25 % du parc résidentiel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide** d'adopter le règlement Intérieur du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui sera notifié à l'ensemble des usagers du service par le délégataire, et publié selon les formes habituelles et requises.

- **Dit** que ledit règlement entrera en vigueur dès l'accomplissement de l'ensemble des formalités précitées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2010-27

REVISION DU ZONAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DECISION

Le projet de révision du zonage du schéma directeur d'assainissement a été approuvé par délibération du 21 décembre 2009.

Le dossier a été soumis à enquête publique du 8 février 2010 au 8 mars 2010, à l'issue de laquelle il a été émis un avis favorable du commissaire enquêteur.

La procédure étant arrivée à son terme, le conseil municipal est donc appelé à approuver le nouveau schéma qui sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R123-14-3° du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le zonage d'assainissement tel qu'annexé à la présente délibération

- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune mentionné à l'article R. 2121-10.

- **Que** le plan de zonage approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouvertures habituels

- **Que** la présente délibération sera exécutée dès l'exécution de l'ensemble des formalités effectuées.

- **Que** le Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une mise à jour en application de l'article R123-22 du code de l'urbanisme

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2010-28

PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION N°1 - APPROBATION - DECISION

Par délibération du 21 décembre 2009, le conseil municipal a prescrit la première modification du Plan Local d'Urbanisme en vue de reclasser le site de la Chatagnerie, zone « 2AUy » (urbanisation différée) à vocation d'activités économiques située en limite sud communale, en zone « 1AUy » (urbanisation immédiate), et de lever, à l'appui d'une étude idoine, l'application effective de l'article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme (« amendement Dupont ») au regard des axes de la RD 1113 et de l'62.

Par arrêté du 6 janvier 2010, le dossier a été soumis à enquête publique qui s'est tenue du 8 février au 8 mars 2010, et à l'issue de laquelle le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable mettant notamment en évidence la nécessité d'accompagner de manière pérenne les aménagements du secteur par la création d'un giratoire sur la RD 1113, en amont de la zone.

C'est effectivement la solution de sécurité ultime qui nécessite, toutefois, d'impulser une dynamique et des leviers financiers qui dépassent très largement la sphère de la compétence communale.

Le commissaire enquêteur préconise, dans l'attente, une solution transitoire et économiquement efficace : réduire la vitesse à 70 km/heure.

Le dossier de modification a été notifié aux personnes publiques conformément aux dispositions de l'article L123-13 du code précité et n'a fait l'objet d'aucune observation excepté la communauté des communes de Montesquieu, en référence aux programmes d'actions de la Charte Paysagère.

Afin de leur conférer une certaine opposabilité, certaines préconisations justifiant une prise en compte ont donc été intégrées au niveau des orientations d'aménagement.

La commission « urbanisme et habitat » s'est réunie le 3 mai 2010 et a procédé à l'examen des observations résultant des consultations obligatoires (avis et bilan annexé à la délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide** d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'annexée à la présente

- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune mentionnée à l'article R. 2121-10.

- **Que** conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, le dossier approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouvertures habituels ainsi qu'auprès du bureau de l'urbanisme.

- **Que** la présente délibération sera exécutoire dès l'exécution de l'ensemble des formalités effectuées.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

1 abstention : Mme GHIOLDI

DELIBERATION N° 2010-29

DESSERTE DU TERRITOIRE PAR LE RESEAU COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORTS EN COMMUN - CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE - AVIS AUTORISATION

Depuis 1997, le Département de la Gironde, autorité organisatrice de transport interurbain, a confié à la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), la desserte de notre territoire.

En conséquence, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Emet un avis favorable sur le projet de convention relative à la desserte de la commune de Cadaujac par le réseau communautaire de transport en commun sous réserve impérative :

1. Que la desserte de la ligne 89 **soit prolongée** jusqu'au Centre Ville en empruntant l'axe de l'avenue du Général de Gaulle (RD111).

2. Qu'une négociation **soit engagée** en ce sens auprès des instances compétentes pour améliorer et développer à moyen terme les conditions de la desserte actuelle (la Communauté Urbaine de Bordeaux, son délégataire, et le Département de la Gironde).

3. Que la Collectivité soit partie prenante au processus décisionnel sur le cadencement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2010-30

PROGRAMME DE REDUCTION DES NUISANCES SONORES DES VOIES RAPIDES URBAINES DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE - PARTICIPATION COMMUNALE - DETERMINATION DU SECTEUR - DECISION

Dans le cadre du contrat de projet Etat-région 2000 - 2006 (CPER), la commune de Cadaujac a été éligible au programme de réduction des nuisances sonores « hors CUB » auxquelles sont exposés les riverains de l'A62, sous réserve de participer à l'effort financier à hauteur de 18.64 % du coût total des protections.

Cet effort financier a été estimé à 196 000 euros le 7 avril 2010.

En conséquence, je vous propose d'arrêter ce montant pour la protection du quartier Prémarchand, dépourvu de tout aménagement à la source, répondant aux conditions réglementaires d'antériorité à la voie, considérée comme étant la plus vulnérable et donc prioritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de participer à hauteur de 18.64 % du coût total des travaux de protections phoniques du quartier Prémarchand, pour un montant estimé, au jour de la présente délibération, à 196 000 euros.

- **Confirme** en tous points la délibération de principe 2008/79 du 18 décembre 2008.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2 abstentions : M. PAPIAU, M. GRENIER

DELIBERATION N°2010-31

DEMOCRATIE LOCALE - PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE - COMITE CONSULTATIF POUR LE SUIVI DU PROJET - CREATION - FONCTIONNEMENT - DECISION

Monsieur Francis Gazeau, Maire, rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales et de son Règlement Intérieur approuvé le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Il estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer des personnes qualifiées à une étude concernant le projet de Ligne à Grande Vitesse Bordeaux - Toulouse.

Il est proposé au conseil que ce comité soit composé de la manière suivante :

- Monsieur le Maire ; Commission urbanisme, voirie, environnement ; Présidents associations culturelles et sportives ; Plusieurs personnes non membres du conseil municipal représentant les quartiers urbanisés

En conséquence, et **après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **Décide** la création d'un comité consultatif chargé d'étudier, sur le territoire communal, les questions locales et relatives exclusivement au projet de la LGV Bordeaux Toulouse

Sans préjudice des attributions légales dévolues au Conseil Municipal, ce comité est habilité à émettre des avis, orientations ou proposition sur toute question à enjeux en matière d'habitat, de déplacements, de nuisances sonores.

- **Approuve** la charte du comité consultatif annexée à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2010-32

PROGRAMME BOUYGUES IMMOBILIER - QUARTIER LES PROMENADES - VOIRIE NOUVELLE - DENOMINATION - DECISION

M. Francis Gazeau, Maire, fait part à l'assemblée de la demande de la Société Bouygues Immobilier, chargée du programme de construction de 115 logements au Quartier des Promenades, et tendant à la dénomination officielle des voies le desservant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** que les rues desservant le programme Les Promenades seront dénommées :

- Rue principale : rue des Promenades - rue des Frênes - rue des Ormes - rue des Magnolias - rue des Saules

- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à la délivrance des certificats correspondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2010-33

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2ème CLASSE A TEMPS COMPLET (35 HEURES HEBDOMADAIRES).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- **La création** d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet soit 35 heures hebdomadaires avec effet au 1er juillet 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2010-34

GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'accueillir des stagiaires dans le cadre d'un cursus pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve le versement d'une gratification mensuelle pour les stagiaires de l'enseignement égale à :

- 10,5% du plafond de la sécurité sociale pour les stages inférieurs ou égaux à 3 mois, sous réserve d'un temps de présence d'au moins 3 semaines, d'un niveau de formation Bac + 2 ou supérieur et de l'intérêt pour la commune de Cadaujac des travaux réalisés.

- 12,5% du plafond de la sécurité sociale pour les stages d'une durée supérieure à 3 mois selon l'intérêt pour la commune de Cadaujac des travaux réalisés et l'implication du stagiaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2010-35

BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2010 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - VIREMENT DE CREDITS - AUTORISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

1 abstention : Mme GHIOLDI

DELIBERATION N° 2010-36

JUMELAGE TRAMORE IRLANDE - PROPOSITION - APPROBATION

Tramore est une ville irlandaise qui se situe sur la côte Sud dans le Comté de Wexford. Ce village est posé juste devant une grande plage de 5km. Tramore était un petit village de pêcheurs, situé sur la côte sud-est de l'île, jusqu'à l'arrivée de la voie ferrée en 1853. Depuis, la station balnéaire n'a cessé de s'agrandir ; elle fut d'abord une destination touristique, puis s'est vue incluse dans la banlieue de Waterford, qui se trouve à 13 km au nord. L'aéroport de Waterford n'est qu'à 6 km de Tramore. La ville de Tramore compte 8 305 habitants. La municipalité propose la création d'un jumelage avec cette ville irlandaise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le jumelage avec Tramore, ville irlandaise,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de serment de jumelage avec Tramore

- **Autorise** la prise en charge, par la collectivité, des frais afférents.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

DELIBERATION N° 2010-37

JUMELAGE REOCIN ESPAGNE - PROPOSITION - APPROBATION

Réocin est une ville espagnole, située dans la province de Cantabrie et la communauté autonome de Cantabrie.

La ville s'étend sur 32,1 km² et compte 8 120 habitants depuis le dernier recensement de la population. La densité de population est de 253,0 habitants par km² sur la ville. Entourée par Cartes, Sanillana del Mar et Torrelavega, Réocin est située à 4 km au Sud-Ouest de Torrelavega la plus grande ville des environs. La municipalité propose la création d'un jumelage avec cette ville espagnole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Approuve** le jumelage avec Réocin, ville espagnole,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de serment de jumelage avec Réocin

- **Autorise** la prise en charge, par la collectivité, des frais afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Le personnel du restaurant scolaire de service pour le Centre de Loisirs



Un groupe d'enfants du CLSH à Bombannes



Les travaux de la nouvelle bibliothèque



Nettoyage de « La Carruade »

ASSOCIATIONS... ANIMATIONS...

Arts Martiaux Cadaujacais

Karaté reprise des cours le **lundi 6 septembre** :

- Lundi et jeudi de 18h à 19h30 pour les enfants à partir de 6 ans
- Lundi et mercredi de 19h30 à 21h15 pour les adultes
- Samedi de 10h à 12h pour tous

Les karatékas (adultes) peuvent également s'entraîner à Beautiran. Les cours sont assurés par Mlle Julie Dennes, ceinture noire 2ème Dan, Brevet DIF.

Judo Club reprise des cours le **mardi 7 septembre** :

- Mercredi : Eveil judo pour les enfants nés en 2005/2006 de 11h à 12h ou de 14h à 15h, enfants nés en 2003/2004 de 15h à 16h et de 16h à 17h
- Mardi et vendredi : enfants nés en 2001/2002 de 17h15 à 18h30, enfants nés en 1999/2000 de 18h30 à 19h45
- Mardi et vendredi : Adolescents nés à partir de 1998, de 19h45 à 21h15.

Cours technique le mercredi de 18h à 19h. Le samedi pour les compétiteurs de 14h à 17h.

Jujitsu (gymnastique japonaise) le samedi matin de 9h à 10h30.

Taïso (self défense) le jeudi de 19h30 à 21h.

Les cours sont assurés par Mlle Marie-Claude Eynemard, ceinture noire 4ème Dan, Brevet d'état 2ème degré.

Pour tous renseignements sur les Arts Martiaux, contacter Mme Annie Lopez, Présidente au 05 56 30 98 23. Cours d'essais gratuits pour tous.



RCC Rugby

Le dimanche 5 septembre le RCC recevra au stade B. Laporte les espoirs d'Agen (top 14) qui seront opposés à l'équipe de Pays Médoc qui évolue en fédérale 1. Le coup d'envoi se fera à 14h30.

En baisse de rideau, à 16h15, le RCC recevra en amical les voisins du Bouscat qui évoluent eux aussi en honneur.

L'entrée sera gratuite pour tous. Venez nombreux voir notamment le nouveau visage du RCC.

François Courbin, arbitre de Fédérale, a décidé cette saison de rejoindre le RCC et pourra ainsi apporter tout son savoir et son expérience aux joueurs de toutes catégories.

Les 10, 11 et 12 septembre les seniors Cadaujacais se déplaceront à La Tremblade afin d'effectuer un stage avant d'attaquer le Championnat.

Une équipe féminine verra le jour cette saison au RCC sous la houlette de P. Lallet. Elle sera engagée en championnat de troisième division.

Le samedi 2 octobre aura lieu un grand tournoi des écoles de rugby baptisé challenge G. Rousselot. Une vingtaine de clubs participeront à cet événement. Venez nombreux encourager ces jeunes.

Le dimanche 10 octobre le RCC organise dans son enceinte un vide-greniers automnal.

Pour tout renseignement ou inscription veuillez contacter Hélène au 05 56 30 70 43 le mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 20h.

La Rando Cadaujacaise

Les personnes intéressées peuvent venir se renseigner au Forum associatif du samedi 4 septembre dans le Parc du Château.



- Samedi 11/09 Saucats - 12 km
- Dimanche 19/09 Journée du Patrimoine sur Cadaujac
- Mardi 21/09 Chemin pédestre pour tous
- Dimanche 26/09 Arrivée de la transhumance à Aillas (33)
- Dimanche 03/10 Etang de Cousseau - 15 km

Gymnastique volontaire

Reprise des cours le **lundi 6 septembre à 18h30** à la salle de danse - 1er étage au Château.

Tous les lundis de 18h30 à 20h ainsi que tous les vendredis même heure - Cours de Step le lundi une fois/mois.
Lundi et vendredi de 19h30 à 20h : Stretching.
Mme Suares au 05 56 30 76 77.

La Barbouille

Bonjour à tous et toutes, les vacances se terminent et il faut songer à l'heure de la reprise.

La Barbouille ouvre ses portes pour les adultes le **jeudi 7 octobre** de 14h à 17h (Aquarelle) et de 18h-18h30 à 20h-20h30 (Huile, Aquarelle, Acrylique).

L'atelier sera ouvert le jeudi après-midi (sans professeur) de 14h à 17h tout le mois de septembre.

Pour les enfants les cours reprennent le **mercredi 8 septembre** : Ouverture d'un cours pour : les **petits** le mercredi de 10h à 12h. Pour les **plus grands** le mercredi de 16h30 à 18h30 (BD).

La poterie : Pour les adultes cours le **lundi matin** de 9 h à 11h/12h et le lundi soir de 18h30 à 20h30.

Pour les enfants ouverture d'un cours le mercredi après-midi de 14h à 16h.

Nous vous attendons sur le stand de La Barbouille, au Forum des associations, pour prendre les pré-inscriptions le 4 septembre à partir de 10h.

Contact Dominique Lombart au
06 64 44 61 24 ou domi.lombart@laposte.net.

Tennis Club

Journée portes ouvertes vendredi 3 septembre de 18h45 à 19h45 au Club de Tennis de Cadaujac, enfants nés en 2004, 2005 et 2006. Venez nombreux.

Inscriptions à l'école de Tennis au Club les samedis 4 et 11 septembre de 13h30 à 16h.

Ecole de danse Martine Périat

L'Ecole de Danse de Cadaujac reprendra ses cours le **mercredi 8 septembre 2010** dans la Salle de Danse de la Salle du Château. Les inscriptions auront lieu le 3 septembre de 17 h à 19h30.
Danse Classique - Eveil à la Danse - Ragga Jazz - Modern' Jazz.
Enfants à partir de 4 ans - Spectacle en fin d'Année.

Pour tous renseignements : Martine Périat au 06 11 08 45 79
Cours d'essai gratuit. Ecole affiliée à la Fédération Française de Danse.

Bamaco

La Collégiale - Atelier de peinture

Venez nous rejoindre pour peindre dans une ambiance conviviale tous les lundis de 14h à 17h salle de l'Ecole de musique (derrière la Poste).

Contacts : 05 56 30 73 28
ou 05 56 30 95 99.

APICC

L'Association des Parents Indépendants du Collège de Cadaujac (APICC) est animée par des parents bénévoles et a pour but de défendre les intérêts des élèves et de leurs familles. Elle les représente au Conseil d'Administration du Collège, ainsi qu'aux conseils de classe et dans diverses instances (conseil d'éducation à la santé et la citoyenneté, conseil de discipline...). L'Association est ouverte aux parents de toutes les communes du secteur du collège. L'APICC est affiliée à l'Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter en écrivant à apicdecadaujac@yahoo.fr - téléphoner à Florence Ghioldi au 05 56 30 26 33 ou encore nous rencontrer lors du forum des associations qui aura lieu le samedi 4 septembre à Cadaujac.

L'Association a besoin de vous pour continuer son action ! Elle compte sur vous !

S.C.Cadaujac Football

Ecole de foot : Les jeunes voulant rejoindre le S.C.Cadaujac doivent prendre contact avec Patrick Mantovani, Responsable général de l'école de foot au 06 80 44 54 74. (Pièces à fournir pour les nouveaux joueurs : 1 photo et copie d'une pièce d'identité. Pour les renouvellements : 1 photo).

Reprise de l'école de foot : mercredi 8 septembre à 14h.

U15-U14 : Les joueurs nés en 1996 et 1997 désirant pratiquer le foot au S.C.Cadaujac, prendre contact avec Christophe Larive, Responsable technique des jeunes, au 06 68 29 02 75.

Les féminines voulant rejoindre l'équipe de Cadaujac, contacter Gérard Gabard au 06 72 91 71 83.

La Bougeotte

La bougeotte participe au forum des associations le samedi 4 septembre, en présentant son stand et des démonstrations de danses.

Une réunion d'informations suivie de **l'Assemblée Générale** annuelle aura lieu le **vendredi 17 septembre** à 19h au complexe sportif dans la salle du twirling.

Nous reprenons les cours à partir du **lundi 20 septembre**.
Lundi : sévillane, rock - mardi : danse africaine - mercredi : danse orientale - jeudi : country - vendredi : salsa

N' hésitez pas à vous renseigner et à venir nous rejoindre, vous serez accueilli avec convivialité.



Cadaujaume

L'association Cadaujaume (Destination... Bien-Être)



**organise sa soirée d'inauguration
le jeudi 23 septembre à 19h
à la salle du Château de Cadaujac**

Au programme, une soirée goûteuse et savoureuse à souhait à la découverte des épices, aromates et autres condiments... Tous ces petits plus qui font toute la différence !!! Atouts gastronomiques, les épices sont aussi, à elles seules, un atout pour notre santé : tonifiantes, digestives, anti-oxydantes...

Tour d'horizon des ces mille et une vertus en compagnie de **Véronique Peuchamiel** : Réflexologue diplômée de l'Ecole Internationale de Formation Professionnelle aux Métiers du Bien-Être et de la Communication et de **Stéphanie Labussiere** : Naturopathe diplômée du Collège Européen de Naturopathie Holistique. En conclusion de cette soirée, nous dégusterons ensemble les mets réalisés avec vous, autour d'un verre de l'amitié.

Participation : 5 euros pour tous (*gratuit pour les adhérents de l'association*).

Attention places limitées - Sur inscription uniquement jusqu'au 19 septembre au plus tard.

Renseignements et inscription au 06 30 25 08 95 ou par mail cadaujaume@free.fr ou via notre site cadaujaume.free.fr

Club Amitié d'Automne

La Rentrée s'approche pour tous, petits et grands et en particulier pour les Seniors.

Aussi, Mme Lidove, Présidente, rappelle que le premier déplacement a lieu comme prévu le **jeudi 9 septembre** pour la visite du **Moulin de Poyaller** à Mugron. Le départ est à 7h30 aux arrêts habituels. S'inscrire au 05 56 30 70 08 pour les retardataires.

La Présidente demande à tous de retenir la date du **jeudi 7 octobre** pour une journée sur le **Canal de Garonne** dont le départ aura lieu à 8h aux arrêts habituels. S'inscrire au 05 56 30 70 08 pour cette ballade de détente au fil de l'eau et la dernière de la saison 2010.

Enfin, Mme Lidove rappelle que le Club vous accueille tous les mercredis et vendredis de 14h à 18h pour la belote, le tarot et autres, sans oublier la collation.

1,2,3 Soleil Association des Parents d'élèves des Ecoles de Cadaujac

L'association souhaite une bonne rentrée aux enfants et aux parents des écoles de Cadaujac, et pour que celle-ci soit plus détendue, nous vous invitons à prendre un café en notre compagnie **jeudi 2 Septembre** devant la cantine à partir de 8h45.

Nous vous rappelons que vous pourrez nous rencontrer au Forum des Associations le **samedi 4 Septembre**, ou lors de notre Assemblée Générale le **jeudi 16 septembre à 20h30**, salle Amitié d'Automne.



Société de Chasse

Les permanences pour la délivrance des cartes de « Droit de chasse » pour la saison 2010/2011 se dérouleront les **samedis 4 et 11 septembre de 9h30 à 12h**, dans la salle, Parc du Château.

Cadaujac Sans Frontières

Suite à la venue d'une délégation de Tramore, ville irlandaise de la région du Munster, un groupe de Cadaujacais constitué de Francis Gazeau, Maire de la ville et de membres du bureau de Cadaujac Sans Frontières s'est rendu en Irlande du 9 au 12 juillet 2010.

Nos amis irlandais nous ont réservé un accueil chaleureux et un programme très riche visant à découvrir leur patrimoine et leur culture. Une réunion de travail a également permis de poser de nouveau, les objectifs du jumelage selon chaque commune. L'accent a été mis sur le désir de tous de soutenir les rencontres de jeunes dans le cadre de projets européens mais aussi pour donner un but à la pratique de l'Anglais et du Français à l'école.

Les échanges culturels, sportifs et associatifs ont été également abordés. Enfin, les rencontres de familles et le partage des expériences ont fait l'objet de nombreuses discussions tout au long du séjour.

Des relations véritablement amicales et chaleureuses se sont créées. Suite à cette visite, la prochaine étape officielle sera la signature du serment de jumelage en France, à Cadaujac dans le courant du mois d'octobre 2010.

Ce moment fondamental du jumelage se déroulera en public sous le regard des habitants de Cadaujac et d'une importante délégation de Tramore (élus, associations, familles et jeunes).

Espérons tous qu'à cette occasion, une grande fête célébrera la naissance de ce nouveau jumelage. Ce jour-là, tous les Cadaujacais seront invités à être les témoins, les partenaires et les acteurs de l'amitié qui réunit déjà dans le cœur de certains, la France et l'Irlande.

Plus de détails et de photos sur notre blog : <http://cadaujacsansfrontieres.blogspot.com/>

Retrouvez nous également lors du forum des associations.



FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 4 SEPTEMBRE

PARC DU CHÂTEAU - 10H À 18H - SOUS CHAPITEAU

Présentations, démonstrations, inscriptions...



Venez découvrir plus de 25 Associations Cadaujacaises

Démonstrations d'activités culturelles et sportives

**Twirling à 15h15 - 17h, La Bougeotte (Country à 15h, Sévillane à 16h15, Salsa à 16h45),
Arts Martiaux Cadaujacais à 14h30 - 15h30, La Barbouille, AMCC école de musique à 14h15 - 15h45,
ASGV gymnastique à 14h - 16h, CALC théâtre à 14h45 - 16h30.**

Restauration sur place - Renseignements en Mairie au 05 57 83 82 00

2^{ème} SALON DES COLLECTIONNEURS

Dimanche 12 Septembre

Bourse - Echange - Vente

**Cartes postales, monnaies, figurines, voitures miniatures,
timbres, minéraux, poupées, disques...**

Exposition de voitures anciennes et de calèches

Salle et Parc du Château de 9h à 18h

Entrée gratuite - Animations et restauration sur place

Renseignements en Mairie au 05 57 83 82 00

Fête du Patrimoine

Dimanche 19 septembre

Marche organisée par La Rando Cadaujacaise

9h : départ - du Parc du Château jusqu'au Port de Grima (6 km)

11h : retour - place de l'église - Messe ou visite des sites ouverts sur la Commune

12h30 : repas tiré du sac ou acheté sur place au marché

14h : visite commentée de l'église

Renseignements en Mairie au 05 57 83 82 00

GRAND VIDE-GRENIERS FESTIF

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION CALC

Dimanche 26 septembre 9H À 18H DANS LE PARC DU CHÂTEAU

Entrée gratuite pour les visiteurs, restauration sur place et animations pour tous, toute la journée.

Les exposants sont priés de s'inscrire à l'occasion du Forum des associations de Cadaujac qui aura lieu le samedi 4 septembre de 10h à 18h. Venez nous retrouver au stand du CALC et munissez vous d'une photocopie de votre pièce d'identité. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rendre sur le site vide-greniers.org ou sur notre blog : <http://calc33.blogspot.com>.

Vous pouvez également vous inscrire par courrier en complétant la fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ou sur papier libre à :

N. Rousselot 45 avenue de Saint Médard d'Eyrans 33140 Cadaujac - avant le 21 septembre.

